

Municipalité de Morin-Heights

PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ D'ARGENTEUIL MRC DES PAYS-D'EN-HAUT

PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Morin-Heights tenue au Chalet Bellevue au 27, rue Bellevue, le mercredi 8 juillet 2020 à 19h30 à laquelle étaient présents :

Monsieur le conseiller Jean Dutil
Madame la conseillère Leigh MacLeod
Monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Madame la conseillère Louise Cossette

formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

Le Directeur général, monsieur Hugo Lépine est présent.

À 19h30, monsieur le maire constate le quorum et le conseil délibère sur les dossiers suivants;

196.07.20 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Louise Cossette
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté par le Directeur général et amendé par le conseil.

ORDRE DU JOUR	
1	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE
2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3	APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
3 1	Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2020
3 2	Procès-verbal de correction du Règlement 592-2020
3 3	Procès-verbal de la séance du Comité consultatif d'urbanisme du 9 juin 2020
4	RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL
4 1	Rapport sur le suivi des dossiers
4 2	Rapport sur l'utilisation des pouvoirs délégués
5	FINANCES ET ADMINISTRATION
5 1	Bordereau de dépenses
5 2	État des activités financières
5 3	Ressources humaines
5 4	Résolution et règlements
5 4 1	Crédits supplémentaires – afficheurs de vitesse
5 4 2	Prolongation de l'exemption de pénalités et intérêts pour 2020
6	SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE
6 1	Rapport mensuel du directeur
6 2	Rapport d'activités du service de police de la Sûreté du Québec
6 3	Ressources humaines
6 4	Résolution et règlements
7	TRAVAUX PUBLICS
7 1	Rapport mensuel du directeur
7 2	Voirie
7 2 1	Avis de motion et dépôt de projet – Règlement (603-2020) pourvoyant au financement du prolongement du réseau de distribution d'eau potable Beaulieu et décrétant un emprunt en conséquence
7 3	Parcs et bâtiments
7 4	Rapport sur le traitement des demandes et requêtes
7 5	Ressources humaines

Municipalité de Morin-Heights

7	6	Résolutions et règlements
7	6	1 Contrat – déneigement 2020-2025
7	6	2 Acquisition du lot 3 735 999
8		URBANISME ET ENVIRONNEMENT
8	1	Rapport mensuel du Directeur
8	2	Rapport sur les permis et certificats
8	3	Ressources humaines
8	3	1 Levée de probation – inspecteur
8	3	2 Nomination – Comité consultatif de l’environnement
8	4	Résolutions et règlements
8	4	1 Rapport d’activités de la SPCALL
8	4	2 Dérogation mineure – 27, rue Bellevue
8	4	3 Projet de lotissement – chemin Rustique
8	4	4 PIIA – Lot 4 275 576, rue Crescent
8	4	5 Dépôt et adoption de projet – Règlement (596-2020) modifiant le Règlement (416) sur le zonage afin d’édicter des normes pour permettre la possession, la garde et l’élevage de poules dans l’ensemble des zones de la Municipalité
8	4	6 Municipalisation de la rue Allen, phase 1
9		LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
9	1	Rapport mensuel de la directrice
9	2	Loisirs
9	2	1 Contrat – Aménagement de patinoires – parc Basler
9	3	Culture
9	3	1 Plan de réouverture de la bibliothèque
9	4	Réseau plein air
9	4	1 Avis de motion et dépôt de projet – Règlement (604-2020) modifiant le Règlement (585-2019) sur les taxes, tarifs, frais de service et compensations pour l’exercice financier 2020 afin de décréter un tarif saisonnier pour l’utilisation des sentiers du réseau plein air
9	5	Événements
9	5	1 Octroi d’une subvention à Festival Superfolk
9	6	Ressources humaines
9	6	1 Embauche de préposés-patrouilleurs saisonniers au parc Lummis
9	7	Résolutions et règlements
10		CORRESPONDANCE DU MOIS
11		DÉCLARATIONS DES CONSEILLERS
12		RAPPORT DU MAIRE
13		PÉRIODE DE QUESTIONS LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

197.07.20 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2020

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2020 a été remis aux membres du conseil par le biais du fichier électronique de l’assemblée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Peter MacLaurin
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

D’ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2020;

198.07.20 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU RÈGLEMENT 592-2020

Procès-verbal de correction du Règlement (592-2020) pourvoyant au financement de la réfection d’une partie du chemin Watchorn et décrétant un emprunt en conséquence;

Conformément à l’article 202.1 C.M., le directeur général dépose au conseil municipal le procès-verbal de correction suivant du Règlement 592-2020, précisant des corrections aux textes et aux pourcentages indiqués aux articles 6 et 7 ainsi que l’ajout de l’annexe B, le tout tel que cela apparaît à la lecture des documents soumis et déposés au conseil municipal.

Municipalité de Morin-Heights

NATURE DE LA CORRECTION

Modification du texte pour se lire comme suit:

6. **Taxe spéciale** - Pour pourvoir à **25%** des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

7. **Taxe de secteur** - Pour pourvoir à **75%** des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés dans le secteur desservis par le "*Réseau de distribution d'eau potable du Village*" tel que montré à l'annexe B jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

8. **Entrée en vigueur** - Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi mais conditionnellement à l'obtention du financement provenant de l'un des programmes mentionnés à l'article 4.

199.07.20 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 9 JUIN 2020

Le Directeur général présente le procès-verbal de la dernière séance du comité consultatif d'urbanisme du 9 juin 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Et unanimement résolu par les conseillers:

D'ADOPTER le procès-verbal de la dernière séance du comité consultatif d'urbanisme du 9 juin 2020 et les recommandations qu'il contient.

200.07.20 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général dépose son rapport mensuel de suivi des dossiers de même que le rapport sur l'utilisation des pouvoirs délégués en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière;

201.07.20 RAPPORT SUR LE SUIVI DES DOSSIERS

Le directeur général dépose son rapport mensuel d'activités.

202.07.20 RAPPORT SUR L'UTILISATION DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS

Conformément au Règlement (577-2019) sur l'administration financière, le directeur général dépose un rapport mensuel sur l'utilisation des pouvoirs délégués, au cours du dernier mois.

Municipalité de Morin-Heights

203.07.20 BORDEREAU DE DÉPENSES

La liste de comptes à payer et des comptes payés du mois de juin 2020 a été remise aux membres du conseil par le biais de leur fichier d'assemblée électronique ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière.

Monsieur le conseiller Claude P. Lemire a étudié le dossier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

D'APPROUVER les comptes tels que détaillé dans les listes déposées.

<i>Bordereau des dépenses</i>	
<u>Du 1^{er} au 30 juin 2020</u>	
Comptes à payer	326 182,92 \$
Comptes payés d'avance	707 633,72 \$
<hr/>	
Total des achats fournisseurs	1 033 816,64 \$
Paiements directs bancaires	20 861,50 \$
<hr/>	
Sous total - Achats et paiements directs	1 054 678,14 \$
Salaires nets	121 741,04 \$
GRAND TOTAL DES DÉPENSES (juin 2020)	<u>1 176 419,18 \$</u>

Monsieur le maire Timothy Watchorn a dénoncé son lien d'emploi l'entreprise 9129-6558 Québec Inc. – connue sous l'appellation David Riddell Excavation / Transport, s'est abstenu de voter et s'est retiré du lieu des délibérations et n'a pris aucunement part aux discussions sur tout dossier concernant l'entreprise.

Monsieur le maire et le directeur général sont autorisés à faire les paiements;

204.07.20 ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

Le Directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, l'état des activités financières au 30 juin 2020;

205.07.20 CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES – AFFICHEURS DE VITESSE

ATTENDU QUE l'association des propriétaires du domaine Balmoral a formulé une demande à la Municipalité afin de procéder à l'achat et l'installation de deux indicateurs de vitesse sur la rue du Balmoral;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est d'accord avec cette demande et que celle-ci s'inscrit dans l'orientation du conseil visant à préserver la qualité de vie des citoyens par le respect, entre autre, des limites de vitesse sur les rues et chemins;

ATTENDU QUE l'association des propriétaires a confirmé son engagement d'assumer 50% des coûts du projet;

ATTENDU QUE des crédits supplémentaires sont nécessaires pour assumer la part de la Municipalité, laquelle n'était pas prévu au budget de fonctionnement 2020;

Municipalité de Morin-Heights

Sur une proposition de madame la conseillère Leigh MacLeod

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

DE VOTER des crédits supplémentaires de 4 000\$ prélevés du surplus de fonctionnement non affecté de la Municipalité et de les affecter au projet « indicateurs de vitesse Balmoral » au service des travaux publics;

206.07.20 PROLONGATION DE L'EXEMPTION DE PÉNALITÉS ET INTÉRÊTS POUR 2020

ATTENDU QUE le conseil estime opportun de prolonger la période d'exemption de pénalités et intérêts décrétée par l'article 77.1 du Règlement (585-2019) sur les taxes, tarifs, frais de service et compensations pour l'exercice financier 2020;

CONSIDÉRANT l'alinéa 2 de l'article 77.1 de ce règlement qui permet au conseil de prolonger la période d'exemption;

Sur une proposition de monsieur le conseiller Claude P. Lemire

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

DE PROLONGER la période d'exemption de l'article 77.1 du Règlement (585-2019) sur les taxes, tarifs, frais de service et compensations pour l'exercice financier 2020 au 31 août 2020;

DE MANDATER le service des finances et de l'administration afin d'aviser les propriétaires en retard de paiement de taxes de cette nouvelle date limite;

207.07.20 RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR

Le Directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, le rapport mensuel du directeur de la sécurité incendie et des premiers répondants pour le mois de juin et la liste des dépenses autorisées durant le mois en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière;

208.07.20 RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SERVICE DE POLICE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le conseil n'a reçu aucun rapport.

209.07.20 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le Directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, le rapport mensuel pour le mois de juin du directeur des travaux publics, la liste de requêtes ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois de juin 2020 en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière;

Municipalité de Morin-Heights

A.M. 15.07.20 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET – RÈGLEMENT (603-2020) POURVOYANT AU FINANCEMENT DU PROLONGEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D’EAU POTABLE BEAULIEU ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT EN CONSÉQUENCE

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Jean Dutil que le Règlement (603-2020) pourvoyant au financement du prolongement du réseau de distribution d’eau potable Beaulieu et décrétant un emprunt en conséquence sera présenté lors d’une prochaine session.

Le projet de Règlement (603-2020) pourvoyant au financement du prolongement du réseau de distribution d’eau potable Beaulieu et décrétant un emprunt en conséquence est déposé au conseil séance tenante.

210.07.20 RAPPORT DES REQUÊTES ET DEMANDES

Le Directeur général dépose au Conseil, qui en accuse réception, le rapport sommaire des requêtes et demandes au 9 juillet 2020;

211.07.20 CONTRAT – DÉNEIGEMENT 2020-2025

CONSIDÉRANT le budget de fonctionnement 2020 de la Municipalité;

CONSIDÉRANT le Règlement (571-2019) sur la gestion contractuelle et ses règles sur la conduite des appels d’offres pour les contrats de plus de 101 400\$;

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a procédé à un appel d’offres public via le SEAO pour les travaux de déneigement des rues et trottoirs ainsi que le déglacage de certains chemins municipaux et du réseau routier entretenu par le Ministère des transports du Québec (MTQ) suivant les termes du devis d’appel d’offres ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la soumission conforme suivante;

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)
David Riddell Excavation/transport	2 871 807,82 \$

CONSIDÉRANT qu’un comité de sélection a procédé à l’analyse des soumissions reçues, qu’il a tenu des discussions avec le soumissionnaire ci-haut cité conformément au Code municipal et qu’il a déposé son rapport;

CONSIDÉRANT l’entente du 12 juillet 2019 liant la municipalité au ministère des Transports du Québec pour le déneigement d’une partie y définie des routes 329 et 364;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis pour la portion « routes 329 et 364 » du devis est plus élevé que le prix prévu dans l’entente précédemment citée;

ATTENDU QUE le seul soumissionnaire conforme a révisé son offre afin de diminuer le prix pour la portion des chemins municipaux de 8%;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean Dutil

IL EST RÉSOLU :

Municipalité de Morin-Heights

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

D'OCTROYER un contrat de déneigement pour les 24,27 kilomètres de chemins municipaux décrits au devis à David Riddell Excavation/Transport, selon les termes du devis, pour une durée de trois ans assortie de deux années optionnelles, pour une somme totale de 1 413 247,89\$, taxes incluses, répartie de la façon suivante :

- 2020-2021 279 825,65\$;
- 2021-2022 279 825,65\$;
- 2022-2023 279 825,65\$;
- 2023-2024 286 885,47\$;
- 2024-2025 286 885,47\$;

D'OCTROYER un contrat de déneigement pour les 17,875 kilomètres du réseau routier du ministère des Transports du Québec décrit au devis à David Riddell Excavation/Transport, selon les termes du devis, pour une durée de trois ans assortie de deux années optionnelles, pour une somme totale de 1 458 559,93\$, taxes incluses, répartie de la façon suivante et conditionnellement à l'approbation, par le ministère des Transports du Québec, des ajustements requis de clauses financières par la Municipalité :

- 2020-2021 286 697,35\$;
- 2021-2022 286 697,35\$;
- 2022-2023 286 697,35\$;
- 2023-2024 299 233,94\$;
- 2024-2025 299 233,94\$;

D'AUTORISER le Directeur général à effectuer le suivi de la présente résolution selon les termes de celle-ci et à signer tout document afférent;

212.07.20 ACQUISITION DU LOT 3 735 999

ATTENDU QUE la Municipalité, dans le cadre de la Politique familiale et des aînés, a manifesté son appui, dans diverses résolutions et règlements, pour la réalisation d'un projet de logement assisté de l'organisme Habitats Morin-Heights, sur un lot de la Municipalité à lui être cédé et étant localisé à l'arrière du Chalet Bellevue le long du lot 3 735 999;

CONSIDÉRANT les échanges tenus, depuis 6 mois, entre la Municipalité et les propriétaires du lot 3 735 999;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition du lot 3 735 999 est vitale et essentielle pour permettre l'aménagement d'une rue afin de permettre l'accès au lot où sera réalisé ledit projet de logement assisté;

ATTENDU QUE d'importants travaux doivent être complétés dans les prochains mois pour y aménager une rue conforme à la Politique de construction des infrastructures;

Sur une proposition de monsieur le conseiller Peter MacLaurin

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

D'AUTORISER l'acquisition du lot 3 735 999 au montant de 25 000\$, plus les frais et taxes applicables;

Municipalité de Morin-Heights

DE VOTER des crédits supplémentaires d'au plus 28 000\$ afin de compléter la transaction et de prélever de tels crédits à même le surplus de fonctionnement non affecté;

D'AFFECTER de tels crédits au projet d'acquisition du lot 3 735 999;

D'AUTORISER le maire et le directeur général, et ils sont par la présente autorisés, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document devant donner suite à la présente;

213.07.20 RAPPORT MENSUEL

Le Directeur général dépose au conseil, qui en accuse réception, le rapport du mois de juin 2020 de la Directrice de l'urbanisme et de l'environnement ainsi que la liste des dépenses autorisées en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière;

214.07.20 RAPPORT POUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

Le Directeur général dépose au Conseil, qui en accuse réception, la liste des permis et certificats au 6 juillet 2020.

215.07.20 LEVÉE DE PROBATION – INSPECTEUR

ATTENDU QUE monsieur Olivier Robidoux a été embauché à titre d'inspecteur municipal au service de l'urbanisme et de l'environnement, le 9 octobre 2019 par la résolution du conseil numéro 355.10.19;

CONSIDÉRANT la période de probation de 8 mois ayant été complétée;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive dont a fait l'objet monsieur Robidoux par la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement;

ATTENDU la recommandation positive pour mettre fin à la probation de monsieur Robidoux;

Sur une proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

D'AUTORISER la fin de la probation de monsieur Olivier Robidoux conformément aux modalités de la convention collective en vigueur;

216.07.20 NOMINATION – COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT

Considérant qu'en vertu des articles 146 et 147 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, les membres et les officiers sont nommés par résolution du conseil de la municipalité;

Considérant les démissions de madame Anne Cuvillier et de monsieur Paul Godin;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais
Et unanimement résolu par tous les conseillers:

Municipalité de Morin-Heights

Que ce Conseil nomme madame Carole Paradis, membre du Comité Consultatif de l'environnement.

217.07.20 DÉROGATION MINEURE – 27, RUE BELLEVUE

- Le président de l'assemblée ouvre l'assemblée de consultation relative à la dérogation mineure à 20h06;
- Le président de l'assemblée invite le Directeur général à lire la proposition et à expliquer la teneur de la dérogation demandée;
- Le président de l'assemblée invite les personnes intéressées qui ont été dûment convoquées à cette assemblée par avis public daté du 25 juin 2020 à intervenir dans ce dossier. L'assemblée se termine à 20h08;

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 416 visant la réduction de la marge de recul latérale pour l'implantation d'une génératrice pour la propriété sise au 27, rue Bellevue sur le lot 3 737 101 a été déposée et présentée;

CONSIDÉRANT le Règlement (459) sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et recommande au Conseil d'approuver la dérogation demandée;

ATTENDU QU'un avis public a été publié conformément à la loi;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par les conseillers:

D'APPROUVER la dérogation demandée, soit de réduire la marge de recul latérale pour l'implantation de la génératrice de 7,5 mètres à 3 mètres, conditionnellement à l'acceptation du propriétaire du 11, rue Bellevue (lot 6 173 701), le tout tel qu'indiqué au plan de la firme d'ingénieur DWB Consultants, numéro 6993;

218.07.20 PROJET DE LOTISSEMENT – CHEMIN RUSTIQUE

CONSIDÉRANT QUE le service de l'urbanisme et de l'environnement a reçu une demande de lotissement visant la création de 12 lots;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif de l'urbanisme recommande au Conseil par la résolution 23.06.20 d'approuver le projet de lotissement tel que montré au plan préparé par l'arpenteur-géomètre Philippe Bélanger, minute 4530;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu:

D'AUTORISER le service de l'urbanisme et de l'environnement à émettre le permis de lotissement selon le plan projet;

D'ACCEPTER ledit projet de lotissement;

Municipalité de Morin-Heights

219.07.20 PIIA – LOT 4 275 576, RUE CRESCENT

CONSIDÉRANT QU'UNE demande provisoire pour la construction d'un triplex selon le Règlement (420) sur les PIIA sur le lot 4 275 576, dans la zone 40, est soumise à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour approbation;

CONSIDÉRANT QUE la proposition déposée et présentée par le demandeur respecte les critères généraux architecturaux dans le cadre du Règlement (420) sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a étudié la proposition et recommande au conseil de donner une orientation positive au projet conditionnellement à ce qu'une demande complète soit présentée et analysée au cours d'une prochaine séance du CCU;

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire
Et unanimement résolu par les conseillers:

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

DE DONNER une orientation positive au projet et d'approuver celui-ci sous réserve et à la condition stricte qu'une demande complète et conforme soit présentée, analysée et recommandée positivement par le comité consultatif d'urbanisme;

Le vote est demandé.

Monsieur le conseiller Peter MacLaurin est contre.

La résolution est adoptée à la majorité.

220.07.20 DÉPÔT ET ADOPTION DE PROJET – RÈGLEMENT (596-2020) MODIFIANT LE RÈGLEMENT (416) SUR LE ZONAGE AFIN D'ÉDICTER DES NORMES POUR PERMETTRE LA POSSESSION, LA GARDE ET L'ÉLEVAGE DE POULES DANS L'ENSEMBLE DES ZONES DE LA MUNICIPALITÉ

Le Directeur général dépose le projet de règlement, donne les grandes lignes du règlement et informe le conseil sur la procédure d'adoption.

Madame la conseillère Louise Cossette dépose officiellement afin d'y ajouter, après l'article 3, une disposition modifiant le paragraphe 3 de l'alinéa 1 de l'article 52 pour interdire la garde des coqs. Le conseil approuve unanimement l'amendement.

Il est proposé par madame la conseillère Louise Cossette
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

D'ADOPTER le projet de Règlement (596-2020) modifiant le Règlement (416) sur le zonage afin d'édicter des normes pour permettre la possession, la garde et l'élevage de poules dans l'ensemble des zones de la Municipalité comme suit :

Municipalité de Morin-Heights

Règlement 596-2020 modifiant le Règlement (416) sur le zonage afin d'édicter des normes pour permettre la possession, la garde et l'élevage de poules dans l'ensemble des zones de la Municipalité

NOTE EXPLICATIVE

Le présent règlement édicte des normes obligatoires pour permettre la possession, la garde et l'élevage de poules à des fins personnelles dans l'ensemble des zones de la Municipalité.

Il ajoute des définitions, à l'article 13 du Règlement (416) sur le zonage, pour les mots « poulailler » et « parquet ».

Il interdit formellement la garde de coqs.

Il modifie l'article 52 de ce même règlement et y définit les normes à respecter afin de pouvoir posséder, élever et garder des poules à des fins personnelles seulement.

ATTENDU QUE le conseil municipal peut, en vertu et conformément à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, prescrire, permettre et interdire certains usages dans certaines zones déterminées sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE le conseil doit tenir régulièrement à jour un plan d'urbanisme reflétant la vision du conseil en matière d'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT le plan d'action 2018-2023 de la Municipalité;

ATTENDU QUE le conseil souhaite permettre aux propriétaires et résidents de pouvoir bénéficier de la possibilité de posséder, garder et élever des poules à des fins personnelles dans la foulée du développement du concept de poulailler urbain;

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère essentiel de prévoir les normes et balises à respecter pour ce faire afin de préserver la qualité de vie des résidents et maintenir les relations de bon voisinage;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par madame la conseillère Louise Cossette à la séance ordinaire du Conseil du 10 juin 2020;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil et expliqué par le directeur général lors de la séance ordinaire du conseil du 8 juillet 2020;

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal décrète ce qui suit :

CHAPITRE 1 : DISPOSITIONS INTRODUCTIVES

1. **But** – Le but du présent règlement est de permettre aux citoyens de pouvoir posséder, élever et garder des poules à des fins personnelles tout en préservant la qualité de vie sur l'ensemble du territoire;

2. **Objectif** – Ce règlement veut encadrer les droits énoncés à l'article 1 par l'édiction de normes obligatoires à respecter afin de pouvoir en bénéficier;

CHAPITRE 2 : DISPOSITIONS MODIFICATIVES

3. **Définitions** – L'article 13 du Règlement (416) sur le zonage est modifié de manière à y intégrer, dans l'ordre alphabétique, les définitions des termes suivants:

Municipalité de Morin-Heights

« Poulailier » : un bâtiment accessoire servant à la garde de poules comme usage accessoire.

« Parquet » : petit enclos extérieur, attenant à un poulailier, entouré d'un grillage permettant aux poules d'être en liberté, tout en les empêchant de sortir.

4. **Interdiction des coqs** – Le paragraphe 3 de l'alinéa 1 de l'article 52 est modifié par l'ajout, après le mot « sangliers », de « , de coqs ».

5. **Possession de poules à des fins personnelles** – L'article 52 est modifié par l'ajout, après le 3^{ème} alinéa, de ce qui suit :

« Nonobstant les trois premiers alinéas, un poulailier, utilisé pour des fins personnelles uniquement, est autorisé dans l'ensemble des zones du plan de zonage, sous réserve des prescriptions et conditions suivantes :

- 1° Pour les unités d'évaluation ayant une superficie de moins de 1 500 mètres carrés, un nombre maximal de trois (3) poules est autorisé;
- 2° Pour les unités d'évaluation ayant une superficie de plus de 1 500 mètres carrés, un nombre maximal de cinq (5) poules est autorisé;
- 3° Un bâtiment principal doit être érigé sur l'unité d'évaluation afin d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire de type « poulailier » tel que défini à l'article 13;
- 4° Un seul poulailier et un seul parquet extérieur attenant par unité d'évaluation, sont autorisés;
- 5° La superficie maximale autorisée au sol du poulailier est de 5 mètres carrés et celle du parquet attenant est de 5 mètres carrés;
- 6° La hauteur maximale du poulailier est de 2 mètres;
- 7° Le poulailier devra être construit de matériaux conformes aux articles 27 et 28 du Règlement (418) sur la construction;
- 8° Le grillage doit être constitué de matériaux antirouille ou traités contre la rouille;
- 9° Le poulailier devra respecter les normes d'implantation suivantes :
 - Être situé en cour latérale ou arrière;
 - Être situé à plus de un (1) mètre de tout bâtiment principal ou accessoire;
 - Être situé à une distance minimale de 2 mètres des limites de l'emplacement;
 - Être situé à une distance minimale de trente (30) mètres de tout puit, cette distance pouvant, sous la recommandation et la supervision d'un professionnel, être réduite jusqu'à quinze (15) mètres;
- 10° Les poules doivent être gardées en permanence à l'intérieur du poulailier et du parquet extérieur, ces dernières ne pouvant être en liberté à l'extérieur sur le terrain;
- 11° Le Règlement (483) sur les nuisances doit être respecté.

Municipalité de Morin-Heights

CHAPITRE 3 : DISPOSITION FINALE

6. **Entrée en vigueur** - Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Timothy Watchorn
Maire

Hugo Lépine
Directeur général /
Secrétaire-trésorier

221.07.20 MUNICIPALISATION DE LA RUE ALLEN, PHASE 1

CONSIDÉRANT QUE le promoteur du projet Allen Falls a présenté une demande à l'effet que la rue Allen soit intégrée au réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction des infrastructures de rue doivent être faits en concordance à la Politique de construction des infrastructures de la Municipalité et confirmé par l'ingénieur Alexandre Latour;

CONSIDÉRANT QUE la Politique prévoit la municipalisation de rue est acceptée lorsqu'il y a un minimum de quatre bâtiments construits dont la valeur déclarée représente 100 000 \$ pour chaque distance de cent mètres;

CONSIDÉRANT QUE la valeur déclarée actuelle de dix-neuf bâtiments est de 6 041,100 \$;

Il est proposé par madame la conseillère Leigh MacLeod
Et unanimement résolu par tous les conseillers :

DE MUNICIPALISER la rue Allen, conditionnellement;

D'INTÉGRER celle-ci au réseau routier municipal, le cas échéant;

QUE le Maire et le directeur général soient et ils sont par les présentes autorisés, à signer pour et au nom de la municipalité, tout document devant donner suite à la présente;

222.07.20 RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE

Le directeur général dépose au Conseil le rapport mensuel de la directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ainsi que la liste des dépenses autorisées durant le mois de juin 2020 en vertu du Règlement (577-2019) sur l'administration financière.

223.07.20 CONTRAT – AMÉNAGEMENT DE PATINOIRES – PARC BASLER

Monsieur le maire divulgue son intérêt pour le présent dossier et se retire de la séance. Monsieur le maire suppléant Jean-Pierre Dorais préside la séance pour cet article de l'ordre du jour.

CONSIDÉRANT le PTI 2020-2021-2022 de la Municipalité;

Municipalité de Morin-Heights

CONSIDÉRANT le Règlement (571-2019) sur la gestion contractuelle et ses règles sur la conduite des appels d'offres pour les contrats de plus de 101 400\$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public via le SEAO pour l'aménagement de deux patinoires au parc Basler;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu les six soumissions conformes suivantes;

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)
D. Riddell Excavation/transport	483,679,38 \$
Inter-Chantiers Inc.	527,985,96 \$
Infratek Construction	581,440,07 \$
G. Giuliani Inc.	726,009,64 \$
Bernard Paysagiste Inc.	1 097,873,28 \$
Nordmec Construction Inc.	505 101,81 \$

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a procédé à l'analyse des soumissions reçues et qu'il a déposé son rapport;

ATTENDU QUE les soumissions reçues ne rencontrent pas les objectifs et estimés financiers et budgétaires du Conseil;

ATTENDU QUE le conseil souhaite revoir le concept des patinoires au parc Basler;

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean Dutil
IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

DE REJETER toutes les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres numéro 2020-01;

Le vote est demandé.

Mesdames MacLeod et Cossette et messieurs Lemire, Dutil et MacLaurin sont pour.

Monsieur Dorais est contre.

La motion est adoptée à la majorité.

Le maire revient en séance et reprend la présidence des débats.

**A.M.16.07.20 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET –
RÈGLEMENT (604-2020) MODIFIANT LE RÈGLEMENT
(585-2019) SUR LES TAXES, TARIFS, FRAIS DE
SERVICE ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE
FINANCIER 2020 AFIN DE DÉCRÉTER UN TARIF
SAISONNIER POUR L'UTILISATION DES SENTIERS
DU RÉSEAU PLEIN AIR**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Leigh MacLeod que le Règlement (604-2020) modifiant le Règlement (585-2019) sur les taxes, tarifs, frais de service et compensations pour l'exercice financier 2020 afin de décréter un tarif saisonnier pour l'utilisation des sentiers du réseau plein air sera présenté lors d'une prochaine session.

Municipalité de Morin-Heights

Le projet de Règlement (604-2020) modifiant le Règlement (585-2019) sur les taxes, tarifs, frais de service et compensations pour l'exercice financier 2020 afin de décréter un tarif saisonnier pour l'utilisation des sentiers du réseau plein air est déposé au conseil séance tenante.

224.07.20 OCTROI D'UNE SUBVENTION À FESTIVAL SUPERFOLK

ATTENDU QUE les organisateurs de cet événement ont constitué une structure organisée afin d'assurer sa pérennité ;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière formulée par l'organisation ;

CONSIDÉRANT le budget 2020 de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT l'aide logistique garantie par la Municipalité pour la réalisation de cet événement porteur ;

Sur une proposition de madame la conseillère Leigh MacLeod

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes ;

D'OCTROYER une aide financière non récurrente de 5 150 \$ au festival Superfolk 2020, le tout conditionnel à l'obtention d'une garantie de la tenue de l'événement en 2020 ;

DE MANDATER le directeur général, et il est par les présentes mandaté, pour donner suite à cette résolution ;

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Dorais enregistre sa dissidence.

225.07.20 EMBAUCHE DE PRÉPOSÉS-PATROUILLEURS SAISONNIERS AU PARC LUMMIS

ATTENDU le budget 2020 de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la résolution 191-06-20 du conseil;

ATTENDU QUE l'embauche de préposés-patrouilleurs saisonniers est nécessaire pour les opérations au parc Lummis et au parc Basler;

ATTENDU la recommandation de la directrice des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire et du directeur général;

CONSIDÉRANT la Politique de rémunération des employés du service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire;

Sur une proposition de monsieur le conseiller Peter MacLaurin

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente.

Municipalité de Morin-Heights

D'ENTÉRINER l'embauche des personnes suivantes à titre de préposés-patrouilleurs saisonniers au parc Lummis pour la saison 2020 selon les termes de la Politique de rémunération des préposés au Service des Loisirs, des Parcs et du Réseau plein air:

Nom	Poste	Taux horaire
Jules Prévost	Préposé au parc	17 \$
Calvin Walsh	Préposé au parc	15 \$
Hugo Hurtubise	Préposé aux sentiers	18,62 \$
Mathilde Labonté-Cloutier	Préposée au parc	18,75 \$

RAPPORT DU MAIRE

Le maire présente verbalement son rapport sur différents dossiers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Conseil répond aux questions du public;

226.07.20 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude P. Lemire que la séance soit levée, il est 21h33.

*J'ai approuvé toutes et chacune des résolutions
contenues à ce procès-verbal*

Timothy Watchorn
Maire

Hugo Lépine
Directeur général /
Secrétaire-trésorier

Vingt-deux personnes ont assisté à l'assemblée.